



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2020-005

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2020

Sommaire

DDT 79

79-2019-12-27-006 - Arrêté modifiant la composition de la formation spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture relative aux groupements agricoles d'exploitation en commun (4 pages)	Page 3
79-2019-12-27-004 - Arrêté nommant les membre de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture - CDOA (4 pages)	Page 8
79-2019-12-27-005 - Arrêté nommant les membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture - CDOA (6 pages)	Page 13
79-2019-12-27-003 - Arrêté portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers-CDPENAF- (4 pages)	Page 20

DDT 79

79-2019-12-27-006

Arrêté modifiant la composition de la formation spécialisée
de la commission départementale d'orientation de
l'agriculture relative aux groupements agricoles
d'exploitation en commun



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

ARRÊTÉ

modifiant la composition de la formation
spécialisée de la commission
départementale d'orientation de l'agriculture
relative aux groupements agricoles
d'exploitation en commun

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu les articles L 323 et suivants et R 323 et suivants du code rural et de la pêche maritime ayant trait aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC),

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Vu l'article 8 du décret du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

Vu le décret n° 2015-215 du 25 février 2015 relatif aux conditions et modalités d'agrément des Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC),

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2015 portant sur la composition de la formation spécialisée de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture relative aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC),

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 modifiant la composition de la formation spécialisée de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture relative aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC),

Vu le courrier électronique du 21 novembre 2019 de la Coordination rurale des Deux-Sèvres désignant son nouveau représentant,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La formation spécialisée « GAEC » de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) est placée sous la présidence du préfet ou de son représentant. Outre le préfet, elle est constituée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'Etat :

- Trois représentants de la direction départementale des territoires ;

Représentants des professionnels :

- Trois agriculteurs représentant les organisations syndicales agricoles :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Dominique BAUDU FNSEA 79	Monsieur Thierry PASSEBON FNSEA 79
Monsieur Antonin GOULARD Jeunes Agriculteurs 79	Monsieur Julien VIVIER Jeunes Agriculteurs 79
Monsieur Noam CORNUAULT Coordination rurale	Monsieur Laurent BILLY Confédération paysanne

- Un agriculteur membre d'un GAEC, désigné par l'Association nationale des sociétés et GAEC :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Grégory NIVELLE	Monsieur Pascal ROTUREAU

Ces membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 2 :

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article R 313-7-2 du code rural et de la pêche maritime, le président peut, avec l'accord de la « formation spécialisée », inviter à assister avec voix consultative aux délibérations de celle-ci toutes personnes dont l'avis paraît utile, compte tenu de son expertise en matière de gestion et de fonctionnement des exploitations agricoles. Les personnes ainsi entendues doivent sortir lorsque la commission délibère et ne peuvent participer au vote.

Article 3 :

Seules les personnes invitées par son président peuvent, selon leur qualité, participer aux débats de la « formation spécialisée » de la CDOA. Il est formellement interdit à un membre de la commission de prendre part aux délibérations lorsqu'il a un intérêt personnel à l'affaire qui est en objet.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 portant modification de la composition de la formation spécialisée de la CDOA relative aux groupements agricoles d'exploitation en commun est abrogé.

Article 5 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, le 27 DEC. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale



Anne BARETAUD

DDT 79

79-2019-12-27-004

Arrêté nommant les membre de la section spécialisée de la
commission départementale d'orientation de l'agriculture -
CDOA



PRÉFET DES DEUX-SEVRES

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
Service agriculture et territoires

ARRÊTÉ

nommant les membres de la section spécialisée de la
Commission départementale d'orientation de l'agriculture
(CDOA)

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R 313-2,

Vu la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole,

Vu le décret n° 99-731 du 26 août 1999 modifiant la composition de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions à caractère consultatif,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2006 portant constitution de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2013 portant constitution d'une section spécialisée de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2019 nommant les membres composant la section spécialisée de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres,

ARRÊTE

Article 1er :

La Commission départementale d'orientation de l'agriculture comprend une section spécialisée.

Article 2 :

La section spécialisée exerce les compétences déléguées par la Commission départementale d'orientation de l'agriculture dans le cadre des orientations définies par celle-ci en réunion plénière pour l'examen des dossiers individuels en matière de :

- demandes d'autorisation d'exploiter,
- décisions individuelles accordant ou refusant les aides à l'installation des jeunes agriculteurs et autres décisions relatives au soutien à l'installation.

Article 3 :

La section spécialisée est placée sous la présidence du préfet ou de son représentant. Outre le préfet, elle comprend les membres suivants :

- 1) M. le président du conseil départemental ou son représentant,
- 2) M. le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- 3) Mme la directrice départementale des finances publiques ou son représentant,
- 4) Trois représentants de la chambre d'agriculture :

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Jean-Marc RENAUDEAU Saint Rémy	Mme Christiane MORISSET Rom	M. François CHAUVÉAU Irais
M. Christophe LIMOGES Pamplie	M. Denis MOUSSEAU Epannes	M. Vincent JAMONNEAU Beaulieu sous Parthenay

au titre des coopératives agricoles

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Emmanuel VILLENEUVE Sainte Soline	M. Antoine PROUST Bressuire (Terves)	Mme Isabelle BREMAUD Val en Vignes (Saint Pierre à Champ)

- 5) Le président de la caisse pluridépartementale de la mutualité sociale agricole Poitou ou ses représentants,

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Grégoire AUGERON Moncontour (86)	M. Jean-Michel MONNEAU Saint Aubin du Plain	Mme Catherine FREJOUX Verruyes

- 6) Le représentant des activités de transformation des produits de l'agriculture au titre des coopératives :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Denis MATHE Niort Coop de France Nouvelle-Aquitaine	Mme Isabelle BARONNET Saint Romans des Champs Coop de France Nouvelle-Aquitaine	

- 7) Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :

proposés par la FNSEA 79 et les Jeunes agriculteurs :

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Alain CHABAUTY Prahecq	M. Daniel REAUD Scillé	M. Alain BILLEROT Saivres
M. Alexis BAILLARGEAU Secodigny	M. Benoît CHAUVIN Marigny	M. Philippe LEYSSENE Arçais
M. Philippe MONNEAU Bressuire (Breuil Chaussée)	M. Louis RIMBAULT Niort	Mme Guylène BARBOT Mauléon (Rorthais)
M. Shayna DARAK Saint Pompain	M. Kevin PINEAU Celles sur Belle	M. Armand ROQUIER Echiré

proposés par la Coordination rurale :

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Philippe GERMOND Saint Varent	Mme Marie-Claude HENNON Bressuire (Terves)	M. Anthony PACAULT Saint Pardoux-Soutiers (Saint Pardoux)
M. Alain ROBIN Frontenay Rohan Rohan	M. Sébastien FLEURY Beugnon-Thireuil (La Chapelle Thireuil)	M. Noam CORNUAULT Chiché

proposés par la Confédération paysanne :

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Lionel RENAUD Melleran	M. Martial FAVRE Saint Pardoux-Soutiers (Saint Pardoux)	M. Baptiste DELHOMME Cirières
M. Eric BAUDRON Vernoux en Gâtine	M. Gaël MARCHAND Combrand	M. Laurent CLOCHARD Aiffres

8) Le représentant des salariés agricoles :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Dominique FORESTIER Louin Syndicat CFDT Agro Alimentaire des Deux-Sèvres	Mme Anne BARBIER Nueil les Aubiers Syndicat CFDT Agro Alimentaire des Deux-Sèvres	M. Jean-Michel CHRETIEN Marcillac Lanville (16) Syndicat CFDT Agro Alimentaire des Deux-Sèvres

9) Le représentant du financement de l'agriculture :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Patrick SAUVAGET Saint Pompain Crédit Agricole	Mme Martine GRASSET Ménigoute Crédit Agricole	M. Joël BAUDOIN Nueil les Aubiers Crédit Agricole

10) Le représentant des fermiers métayers :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Jean-Marie PUCHAULT Saint Léger de Montbrun	M. Stéphane FAIDY Saint Martin de Saint Maixent	M. Laurent CLOCHARD Geay

11) Le représentant des propriétaires agricoles :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Jean-Claude GERBAUD Bressuire (Breuil Chaussée) Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres	Mme Marie-Gabrielle du DRESNAY Lhoumois Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres	M. Olivier de BONY de LAVERGNE Saint Gelais Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres

12) Le représentant de la propriété forestière :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Gonzague de BEAUREGARD Voulmentin (Voultegon) Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine	Mme Brigitte BONNISSEAU Poitiers (86) Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine	M. Renaud du DRESNAY Lhoumois Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine

13) Deux représentants d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de milieux naturels, de la faune et de la flore :

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Christian HERAUD La Crèche Deux-Sèvres Nature Environnement	M. Christian GEAY Echiré Deux-Sèvres Nature Environnement	
M. Jean-Claude PEIGNE Mauzé sur le Mignon Fédération de Pêche 79	M. Gérard BAUDON Irais Fédération de Chasse 79	M. Guy GUEDON Argentonay (Breuil sous Argenton) Fédération de Chasse 79

14) Personnes qualifiées :

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. René AUBINEAU Chantecorps Fédération CUMA	M. Alain BENOIST Exoudun Fédération CUMA	M. Emmanuel ROUSSELOT Saint Pardoux-Soutiers (Saint Pardoux) Fédération CUMA
M. Michel GUIONNET Luché Thouarsais Ancien exploitant		

Article 4 :

Seront associés aux travaux de la section spécialisée à titre d'experts permanents :

- M. le délégué régional de l'agence de services et de paiement (ASP) ou son représentant,
- M. le responsable du pôle installation transmission (PIT) ou son représentant,
- M. le directeur de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ou son représentant,
- M. le directeur du lycée agricole (EPL) "Les Sicaudières" de Bressuire, ou M. le directeur de l'établissement d'enseignement agricole (EPLEFA), "Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres, ou leur représentant,
- M. le directeur de SEVREUROPE, représentant l'enseignement agricole conventionné, ou son représentant.

Article 5 :

Le secrétariat de la section spécialisée de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture est assuré par la direction départementale des territoires.

Article 6 :

L'arrêté préfectoral du 28 mars 2019, nommant les membres de la section spécialisée de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture, est abrogé. Le mandat des membres désignés ci-dessus est de 3 ans.

Article 7 : Exécution :

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, le 27 DEC. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale



Anne BARETAUD

DDT 79

79-2019-12-27-005

Arrêté nommant les membres de la commission
départementale d'orientation de l'agriculture - CDOA



PRÉFET DES DEUX-SEVRES

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
Service agriculture et territoires

ARRÊTÉ

nommant les membres de la Commission
départementale d'orientation de l'agriculture
(CDOA)

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R 313-2,

Vu la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole,

Vu le décret n° 99-731 du 26 août 1999 modifiant la composition de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions à caractère consultatif,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2006 portant constitution de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2019 nommant les membres composant la Commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres,

ARRÊTE

Article 1er :

La Commission départementale d'orientation de l'agriculture des Deux-Sèvres, placée sous la présidence du préfet, est composée ainsi qu'il suit :

1 – Représentants de l'Etat

- Mme le préfet des Deux-Sèvres ou son représentant
- M. le directeur départemental des territoires ou son représentant
- Mme la directrice départementale des finances publiques ou son représentant

2 – Membres désignés ès qualité

- M. le président de la région Nouvelle Aquitaine ou son représentant
- M. le président du Conseil départemental des Deux-Sèvres ou son représentant
- Un président d'établissement public de coopération intercommunale ayant son siège dans le département ou son représentant ou, le cas échéant, le représentant d'un syndicat mixte de gestion d'un parc naturel régional ou de pays : M. Didier GAILLARD, vice-président de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine, titulaire, ou M. Claude MORICEAU, Conseiller communautaire de la Communauté de communes du Thouarsais, suppléant
- M. le président de la Caisse plu ri-départementale de la Mutualité sociale agricole Poitou ou ses représentants :

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Grégoire AUGERON Moncontour (86)	M. Jean-Michel MONNEAU Saint Aubin du Plain	Mme Catherine FREJOUX Verruyes

3 – Autres membres

3-1 Trois représentants de la Chambre d'agriculture, dont un au titre des sociétés coopératives agricoles autres que celles mentionnées au 3-2-2 du présent arrêté

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Jean-Marc RENAUDEAU Saint Rémy	Mme Christiane MORISSET Rom	M. François CHAUVEAU Irais
M. Christophe LIMOGES Pamplie	M. Denis MOUSSEAU Epannes	M. Vincent JAMONNEAU Beaulieu sous Parthenay

représentant au titre des sociétés coopératives agricoles

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Emmanuel VILLENEUVE Sainte Soline	M. Antoine PROUST Bressuire (Terves)	Mme Isabelle BREMAUD Val en Vignes (Saint Pierre à Champ)

3-2 Représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture

3-2-1 au titre des entreprises agroalimentaires non coopératives

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Fabien COIRAULT Pompaire Chambre de commerce et d'industrie		

3-2-2 au titre des coopératives

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Denis MATHE Niort Coop de France Nouvelle-Aquitaine	Mme Isabelle BARONNET Saint Romans des Champs Coop de France Nouvelle-Aquitaine	

3-3 Représentants des organisations syndicales agricoles

3-3-1 proposés par la FNSEA 79 et les Jeunes agriculteurs

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Alain CHABAUTY Prahecq	M. Daniel REAUD Scillé	M. Alain BILLEROT Saivres
M. Alexis BAILLARGEAU Secondigny	M. Benoît CHAUVIN Marigny	M. Philippe LEYSSENE Arçais
M. Philippe MONNEAU Bressuire (Breuil Chaussée)	M. Louis RIMBAULT Niort	Mme Guylène BARBOT Mauléon (Rorthais)
M. Shayna DARAK Saint Pompain	M. Kevin PINEAU Celles sur Belle	M. Armand ROQUIER Echiré

3-3-2 proposés par la Coordination rurale

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Philippe GERMOND Saint Varent	Mme Marie-Claude HENNON Bressuire (Terves)	M. Anthony PACAULT Saint Pardoux-Soutiers (Saint Pardoux)
M. Alain ROBIN Frontenay Rohan Rohan	M. Sébastien FLEURY Beugnon-Thireuil (La Chapelle Thireuil)	M. Noam CORNUAULT Chiché

3-3-3 proposés par la Confédération paysanne

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Lionel RENAUD Melleran	M. Martial FAVRE Saint Pardoux-Soutiers (Saint Pardoux)	M. Baptiste DELHOMME Cirières
M. Eric BAUDRON Vernoux en Gâtine	M. Gaël MARCHAND Combrand	M. Laurent CLOCHARD Aiffres

3-4 Représentants des salariés agricoles présentés par l'organisation syndicale de salariés des exploitations agricoles la plus représentative au niveau départemental

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Dominique FORESTIER Louin Syndicat CFDT Agro Alimentaire des Deux-Sèvres	Mme Anne BARBIER Nueil les Aubiers Syndicat CFDT Agro Alimentaire des Deux-Sèvres	M. Jean-Michel CHRETIEN Marcillac Lanville (16) Syndicat CFDT Agro Alimentaire des Deux-Sèvres

3-5 Représentants de la distribution

3-5-1 représentants de la distribution des produits agroalimentaires

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Luc BIENAIME Mauléon Groupement des Syndicats du Négoce Agricole Centre- Atlantique	M. Christophe PASQUIER Secondigny Groupement des Syndicats du Négoce Agricole Centre- Atlantique	M. Gilles MONAURY La Crèche Groupement des Syndicats du Négoce Agricole Centre- Atlantique

3-5-2 représentants de la distribution des produits agroalimentaires au titre du commerce indépendant de l'alimentation

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
Mme Isabelle DEKEIN Niort Chambre de Métiers et de l'Artisanat	M. Daniel BOEUF Niort Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Mme Véronique DUPUY Chauray Chambre de Métiers et de l'Artisanat

3-6 Représentants du financement de l'agriculture

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Patrick SAUVAGET Saint Pompain Crédit Agricole	Mme Martine GRASSET Ménigoute Crédit Agricole	M. Joël BAUDOUIN Nueil les Aubiers Crédit Agricole

3-7 Représentants des fermiers-métayers

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Jean-Marie PUCHAULT Saint Léger de Montbrun	M. Stéphane FAIDY Saint Martin de Saint Maixent	M. Laurent CLOCHARD Geay

3-8 Représentants des propriétaires agricoles

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Jean-Claude GERBAUD Bressuire (Breuil Chaussée) Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres	Mme Marie-Gabrielle du DRESNAY Lhoumois Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres	M. Olivier de BONY de LAVERGNE Saint Gelais Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres

3-9 Représentants de la propriété forestière

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Gonzague de BEAUREGARD Voulmentin (Voultegon) Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine	Mme Brigitte BONNISSEAU Poitiers (86) Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine	M. Renaud du DRESNAY Lhoumois Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine

3-10 Représentants d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de milieux naturels, de la faune et de la flore

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. Christian HERAUD La Crèche Deux-Sèvres Nature Environnement	M. Christian GEAY Echiré Deux-Sèvres Nature Environnement	
M. Jean-Claude PEIGNE Mauzé sur le Mignon Fédération de Pêche 79	M. Gérard BAUDON Irais Fédération de Chasse 79	M. Guy GUEDON Argentonnay (Breuil sous Argenton) Fédération de Chasse 79

3-11 Représentants de l'artisanat

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Paulo AZEVEDO Niort Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Mme Nathalie GAUTHIER Saint Georges de Noisné Chambre de Métiers et de l'Artisanat	M. Cyril PELLETIER Rom Chambre de Métiers et de l'Artisanat

3-12 Représentants des consommateurs

Titulaire	1 ^{er} suppléant	2 ^e suppléant
M. Hugues MINAUD Aiffres UFC Que Choisir		

3-13 Personnes qualifiées

Titulaires	1 ^{er} suppléants	2 ^e suppléants
M. René AUBINEAU Chantecorps Fédération CUMA	M. Alain BENOIST Exoudun Fédération CUMA	M. Emmanuel ROUSSELOT Saint Pardoux-Soutiers (Saint Pardoux) Fédération CUMA
M. Michel GUIONNET Luché Thouarsais Ancien exploitant		

4 – Membres désignés comme experts permanents

- Mme la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- M. le délégué régional de l'agence de services et de paiement (ASP) ou son représentant,
- M. le responsable du pôle installation transmission (PIT) ou son représentant,
- M. le directeur de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ou son représentant,
- M. le directeur du lycée agricole (EPL) "Les Sicaudières" de Bressuire ou M. le Directeur de l'établissement d'enseignement agricole (EPLEFA) "Terres et paysages sud Deux-Sèvres", représentant l'enseignement agricole public, ou leur représentant,
- M. le directeur de SEVREUROPE, représentant l'enseignement agricole conventionné, ou son représentant,
- Le représentant désigné par « l'Association nationale des sociétés et GAEC » siégeant en formation spécialisée de la CDOA relative aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC).

Article 2 :

Le secrétariat de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture est assuré par la direction départementale des territoires.

Article 3 :

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral du 28 mars 2019, nommant les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture, est abrogé.

Article 5 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, le 27 DEC. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale



Anne BARETAUD

DDT 79

79-2019-12-27-003

Arrêté portant composition de la commission
départementale de la préservation des espaces naturels
agricoles et forestiers-CDPENAF-

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
Service agriculture et territoires

ARRÊTÉ
portant composition de la commission
départementale de la préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.112-1-1,

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2015 portant création de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers des Deux-Sèvres,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2019 portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers des Deux-Sèvres,

Vu le courrier électronique du 11 décembre 2019 de la confédération paysanne des Deux-Sèvres désignant son nouveau représentant,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Deux-Sèvres,

ARRETE

Article 1^{er} :

La Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est placée sous la présidence du préfet ou de son représentant. Outre le préfet, elle est constituée ainsi qu'il suit :

- Le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- Le directeur de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) ou son représentant ;
- Le président du conseil départemental ou son représentant ;

- Deux maires :

Titulaires	Suppléants
M. Pascal OLIVIER Maire de Saint-Marc-la-Lande	Mme Nicole LAMBERT Adjointe au Maire de Parthenay
Mme Claire PAULIC Adjointe au Maire de Mauléon	M. Michel SIMON Maire de Coulon

- Un président d'un établissement public ou d'un syndicat mixte :

Titulaire	Suppléant
M. Jacques BILLY Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais	M. Joël COSSET Vice-Président de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre

- Un représentant de Chambre d'Agriculture :

Titulaire	Suppléant
M. Patrice COUTIN	M. Sébastien ROCHARD

- Un représentant de la Confédération Paysanne :

Titulaire	Suppléant
M. Philippe COUTANT	Mme Marie GAZEAU

- Un représentant de la Coordination Rurale :

Titulaire	Suppléant
M. Michel GERMOND	M. Bernard PORCHERON

- Un représentant des Jeunes Agriculteurs :

Titulaire	Suppléant
M. Mathias NAUD	M. Mickaël PAPOT

- Un représentant de la Fédération Nationale des Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres (FNSEA79) :

Titulaire	Suppléant
M. Michel GUIONNET	M. Michel LIAUD

- Un représentant de l'association Terre de Liens Poitou-Charentes :

Titulaire	Suppléant
M. Eric BEDIN	M. Henri POUSSET

- Un représentant du syndicat départemental de la propriété privée rurale des Deux-Sèvres

Titulaire	Suppléant
M. Jean Claude GERBAUD	M. Bertrand de VASSELOT

- Un représentant du syndicat des forestiers privés des Deux-Sèvres:

Titulaire	Suppléant
Mme Brigitte BONISSEAU	M. Renaud du DRESNAY

- Un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres :

Titulaire	Suppléant
M. Pascal BAILLER	M. Paul DUPUIS

- Un représentant de la chambre départementale des notaires :

Titulaire	Suppléant
M. Didier MOLTON	Mme Christel ROY

- Un représentant de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement :

Titulaire	Suppléant
M. Christian GEAY	M. Pierre-Olivier AUBOUIN

- Un représentant de l'association Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres :

Titulaire	Suppléant
M. Christian HERAUD	M. Jacques PELLERIN

- Un représentant de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) avec voix consultative ;

- Le directeur de l'agence locale de l'office national des forêts ou son représentant avec voix consultative.

Article 2

Les membres de la commission sont nommés pour une durée de six ans.

Article 3

L'arrêté préfectoral du 8 mars 2019 portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers des Deux-Sèvres, est abrogé.

Article 4 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

NIORT, le **27 DEC. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale



Anne BARETAUD

